



Formation initiale exploitant VL

INTITULE DE LA FORMATION : Formation initiale d'exploitant de centre de contrôle technique des véhicules léger.

REFERENCEMENT : Le référencement de cette formation est conforme au 3.1 du CDC 30.

TYPE D'ACTION DE FORMATION : Formation initiale d'exploitant de centre de contrôle technique des véhicules léger (point D.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES : Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE et PREREQUIS : À défaut de la présentation d'une des qualifications prévues au point A.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié, la personne physique assurant l'exploitation du centre de contrôle (exploitant), désignée à cet effet par le titulaire de l'agrément du centre, justifie d'une formation d'une durée minimale de 35 heures dans un délai maximum de 6 mois à compter de sa désignation.

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRE : 15

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode transmissive, apports théoriques illustrés par des exemples concrets, travaux dirigés.

DUREE : 35 heures

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Ce programme est conforme au référentiel « REXP VL » du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré ayant pour objet de définir les exigences de connaissances et de compétences et les modalités d'évaluation pour toute formation délivrée au titre du D de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

- | | |
|---|------------|
| • Administratif | 1 heure |
| • Les acteurs du contrôle technique | 3.5 heures |
| • Les textes règlementaires | 3.5 heures |
| • Les véhicules et le contrôle technique | 3.5 heures |
| • L'agrément du contrôleur | 3.5 heures |
| • L'agrément du centre de contrôle | 3.5 heures |
| • Maintenance des matériels de contrôle | 3.5 heures |
| • L'outil informatique et les liaisons | 4 heures |
| • Qualité et exploitation des indicateurs | 4 heures |



FCA-22-VL-EXP-35H-V3B PROGRAMME DE FORMATION

- Réalisation d'un contrôle technique 3 heures
- Evaluation / Corrections 2 heures

PLANNING DE LA FORMATION :

La formation d'un volume horaire de 35 heures se déroule sur 5 jours consécutifs soit 1 semaine.

Les horaires de formation en présentiel sont de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

CRITERES DE VALIDATION

Avoir suivi les 35 heures de formation et respecter les critères du point 4.1 du référentiel du 27/11/2017.

Blocs de connaissances et de compétences	Critères de validation du bloc de connaissances et de compétences
Maîtrise de la réglementation	Note supérieure ou égale à 12/20
La maintenance des matériels de contrôle	Note supérieure ou égale à 12/20
L'outil informatique et les liaisons informatiques	Note supérieure ou égale à 12/20
Qualité et exploitation des indicateurs	Note supérieure ou égale à 12/20
Réalisation d'un contrôle technique	Note supérieure ou égale à 12/20